

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2026

Au grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal

Le Maire de la Ville de Vertou,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération municipale du 23 septembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade et les lignes directrices de gestion, prise après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables comprenant 2 agents promouvables dont 1 homme – 50 % et 1 femme – 50 %,

ARRETE

Article 1^{er} Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal établi au titre de l'année 2026, le fonctionnaire suivant :

– Madame CONNER Nadine

Soit 1 femme – 100 %

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Article 3 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Vertou, le 10 septembre 2026

Pour le Maire,
Jean-Claude BARBOT
Conseiller municipal
Délégué au personnel et au dialogue social

